



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017

**2017-87. BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES 2017 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS
ANNEXES GOLF, ORGANISATION DE SALONS, SITE SAINT-LOUIS, EAU
POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Présents : 25

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Bruno DRAPRON, Françoise BLEYNIE, Marcel GINOUX, Céline VIOLET, Dominique ARNAUD, Annie TENDRON, Christian SCHMITT, Fanny HERVE, Liliane ARNAUD, Dominique DEREN, Caroline AUDOUIN, Philippe CREACHCADEC, Danièle COMBY, Jacques LOUBIERE, Marylise MOREAU, Aziz BACHOUR, Josette GROLEAU, François EHLINGER, Laurence HENRY, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 9

Frédéric NEVEU à Marie-Line CHEMINADE, Jean-Claude LANDREAU à Jean-Philippe MACHON, Gérard DESRENTE à Liliane ARNAUD, Mélissa TROUVE à Dominique ARNAUD, Christian BERTHELOT à Jean-Pierre ROUDIER, Jean ENGELKING à Nelly VEILLET, Claire CHATELAIS à Françoise BLEYNIE, Philippe CALLAUD à François EHLINGER, Brigitte FAVREAU à Josette GROLEAU.

Absent : 1

Nicolas GAZEAU.

Secrétaire de séance : Madame Liliane ARNAUD

Date de la convocation : 21 septembre 2017

Date d'affichage : 11 OCT. 2017

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 et l'article L. 1612-11,

Vu les Instructions Budgétaires et Comptables M14, M4 et M49,

Vu la délibération n°2017-11 du Conseil Municipal du 17 février 2017 adoptant les budgets primitifs 2017,

Vu la délibération n°2017-28 du Conseil Municipal du 12 avril 2017, approuvant les comptes administratifs 2016,

Vu la délibération n°2017-86 du Conseil Municipal du 27 septembre 2017 adoptant les affectations des résultats 2016,

Vu le rapport de présentation des budgets supplémentaires 2017,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements sur les crédits votés aux Budgets Primitifs 2017,

Après consultation de la commission « Gérer » du vendredi 15 septembre 2017,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer :

- Sur l'adoption du budget supplémentaire « budget principal » pour l'exercice 2017.
- Sur l'adoption du budget supplémentaire « budget annexe site Saint-Louis » pour l'exercice 2017.
- Sur l'adoption du budget supplémentaire « budget annexe organisation de salons » pour l'exercice 2017.
- Sur l'adoption du budget supplémentaire « budget annexe golf » pour l'exercice 2017.
- Sur l'adoption du budget supplémentaire « budget annexe eau potable » pour l'exercice 2017.
- Sur l'adoption du budget supplémentaire « budget annexe assainissement collectif » pour l'exercice 2017.

tels que présentés dans le document joint.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 27

Contre l'adoption : 0

Abstentions : 7 (Josette GROLEAU en son nom et en celui de Brigitte FAVREAU, François EHLINGER en son nom et en celui de Philippe CALLAUD, Laurence HENRY, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Serge MAUPOUET)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Budget supplémentaire 2017

Rapport de présentation

Le Budget Supplémentaire a pour vocation principale de reprendre les résultats de l'exercice antérieur et d'ajuster les crédits en dépenses et recettes, compte tenu des informations nouvelles obtenues depuis le vote du budget primitif.

Il est rappelé que le Budget Primitif et les taux de la fiscalité locale ayant été votés le 17 février 2017, le Compte Administratif 2016 adopté le 12 avril 2017, il est maintenant nécessaire d'acter ces décisions en les intégrant au Budget Supplémentaire, et de procéder à des ajustements budgétaires.

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Au Budget supplémentaire, la section de fonctionnement s'équilibre à 2°715°804,84 €, avec la ventilation suivante :

- En dépenses

Objet	Montant
Inscription du résultat d'excédent de fonctionnement en dépenses	2 628 949,84 €
Crédits nouveaux pour la réalisation des missions des services, ventilés ci-dessous :	205 820 €
011 – Charges à caractère générale	541 720 €
012 – Charges de personnel	-25 000 €
65 – Autres charges de gestion courante	-84 100 €
67 – Charges exceptionnelles	-230 000 €
014 – Atténuation de produits	3 200 €
Virement à la Section d'investissement	-118 965 €
TOTAL	2 715 804,84 €

Les ajustements s'effectuent ainsi :

Au chapitre 011 – « charges à caractère général »,

En dépenses, les demandes nouvelles du chapitre s'établissent à 541 720 € avec des ajustements qui consistent à compléter les crédits budgétaires de certaines lignes.

Ils se ventilent par services :

Service	Montant
Flotte véhicules (AUTO)	30°170 €
Bâtiments (BATI)	81°500 €
Bâtiment Foncier (BFON)	6°500 €
Cabinet du Maire (CAB)	11°750 €
Conservatoire de Musique et de Danse (CMD)	2°500 €
Communication (COMU)	57°100 €
Centre Technique Municipal (CTM)	23°490 €
Direction de l'Administration et des Affaires Juridiques (DAAJ)	5°000 €
Direction de l'Événementiel (DEVE)	31°500 €
Direction Générale des Services (DGS)	7°100 €

Direction des Ressources Humaines (DRH)	27°000 €
Développement Social et Solidaire (DSS)	6°500 €
Énergie (ENER)	50°000 €
Espaces Verts Paysages Naturels (EVPN)	142°200 €
Direction des Finances (FINA)	-19°000 €
Informatique (INFO)	14°030 €
Pluvial et Défense incendie (PLUV)	0 €
Propreté Urbaine (PROP)	6°200 €
Réseaux (RESO)	°450 €
Service Commerce (SCOM)	10°330 €
Signalisation et Mobilier Urbain (SIMU)	11°000 €
Service Mobilité Urbain (SMU)	16°000 €
Terrain Foncier (TFON)	1°400 €
Vie Associative Sportive et Citoyenne (VASC)	0 €
Voirie Logistique Manutention (VLM)	19°000 €
TOTAL	541°720 €

Cette enveloppe doit permettre de faire face aux besoins et réalisations à mener d'ici la fin de l'année (entretien des espaces publics, des bâtiments et de l'éclairage public, des travaux et réparations, des études et diagnostics et autres).

Ainsi, à titre d'exemples :

- Il y a eu des interventions non prévues telles que les réparations de matériels tombées en panne comme le tractopelle en juillet pour 13 670 €, ou la nacelle de la ville occasionnant une location temporaire pour 3 000 €.
- Compte tenu de la météorologie, et de besoins d'interventions subséquentes sur la tonte, le débroussaillage et l'abattage/élagage des terrains et arbres, le service Espaces Verts nécessite, sur ce point, une hausse des crédits ouverts pour finir la saison à hauteur de 110°000 €.

Au chapitre 012 – « charges de personnel »,

Au titre des dépenses, une diminution de – 25 000 € est prévue, pour un poste non déployé, avec une compensation par une prestation d'information et de communication (que l'on retrouve au chapitre 011 sur le service communication (COMU)).

Au chapitre 65 « autres charges de gestion courante »,

Au titre des autres charges de gestion courante, il convient de noter la diminution de 84°100 €. Elle s'explique notamment par une diminution de la subvention au CCAS (-90 000 €) et de celles allouées à l'association Carnavalesque (-15 000 € car l'association ne poursuit pas l'animation du 30/12 veille de la Cavalcade).

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles »

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 2°398°949,84 €, comprenant l'inscription de l'excédent de fonctionnement reporté pour 2°628°949,84 €, diminuées de 230°000 € de crédit inscrit au BP 2017 pour une subvention d'équilibre au BA Site St-Louis qui n'a pas à être versée compte tenu de la nature de ce Budget Annexe.

- **En recettes**

Objet	Montant
Affectation du Résultat – excédent de fonctionnement (002)	2 628 949,84 €
Recettes nouvelles, réparties ainsi :	86 855 €
042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	7 100 €
70 – Produits des services	-57°595 €

73 – Impôts et taxes	-35 500 €
74 – Dotations et participations	52 500 €
75 – Autres produits de gestion courante	65 000 €
77 – Produits exceptionnels	55 350 €
TOTAL	2 715 804,84 €

Il convient de noter :

- En nouvelles inscriptions :
 - L'inscription de recettes nouvelles pour 52°500 € au titre des dotations et participations perçus,
 - La perception de revenus des immeubles pour 65°000 € correspondant aux loyers de La Poste, la Mission Locale, La Musardière et les locaux des Boiffiers,
 - Et, un remboursement d'assurance de 47°750 € pour des dégâts liés aux tempêtes (au chapitre 77).
- En réduction de recettes :
 - Des produits des services en diminution pour la taxe sur les pylônes pour 54°095 € (qui avait été portée en doublon sur des services), et une recette de prestations moindre sur la manifestation « Les jeudis de Saint-Louis ».
 - Une baisse de 35°500 € du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) difficilement prévisible (liée à plusieurs éléments du calcul : baisse de l'enveloppe globale à répartir sur le territoire, une baisse de la population saintaise d'environ 300 habitants, et une baisse de la valeur de point utilisée dans le calcul).

En synthèse de la section de fonctionnement, la section de fonctionnement s'équilibre ainsi à 2°715°804,84 € comprenant :

- L'excédent de fonctionnement reporté de 2°628°949,84 €,
- L'augmentation de dépenses de 205 820 € est couverte pour partie par des crédits en recettes de 86 855 €, et par une diminution du virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) pour le montant de la différence de 118 965 €.

Section d'investissement

Au Budget supplémentaire, elle s'équilibre à 3°093°206,26 €, avec la ventilation suivante :

- En dépenses

Objet	Montant
Inscription de la couverture du besoin d'investissement 2016 (compte 001)	575 664,20 €
Restes à réaliser 2016	1 595 002,06 €
Crédits nouveaux pour la réalisation des opérations	922 540,00 €
<i>Études PRU (15PRUETUD)</i>	-6 000 €
<i>Voirie (17VOIRIE)</i>	-33 000 €
<i>Accessibilité (ACCESS)</i>	-20 000 €
<i>Édifices protégés (EDIFICEPRO)</i>	62 710 €
<i>Espace Public (ESPUB)</i>	621 990 €
<i>Étude Urbanisme (ETURB)</i>	18 810 €
<i>Foncier (FONCIER)</i>	30 520 €
<i>HORS OPERATION</i>	29 100 €
<i>Informatique (INFO)</i>	226 160 €
<i>Matériel Mobilier (MATMOB)</i>	32 150 €
<i>Obligations réglementaires (OBLIREGL)</i>	-10 000 €
<i>Risques Naturels (RISQUESNAT)</i>	0 €
<i>Travaux Bâtiments (TRAVBATI)</i>	-29 900 €
TOTAL	3 093 206,26 €

Cette année, la couverture du besoin en investissement (001) s'établit à 575°664,20 €. Par rapport à l'année dernière, le déficit d'investissement cumulé enregistre une diminution de 1°767°891,44 €.

Les restes à réaliser 2016, à inscrire au budget supplémentaire, s'élèvent à 1°595°002,06 €.

La section d'investissement enregistre une hausse des crédits de 922°540 € pour l'ensemble des dépenses réelles, qui ont fait l'objet d'ajustement pour tenir compte des besoins réels des services pour l'ensemble des opérations qui seront réalisées d'ici à la fin de l'année.

Les éléments majeurs relatifs aux dépenses d'investissement des opérations suivantes sont :

- En nouvelles inscriptions :
 - Pour les musées, des travaux de charpente à reprendre pour 45°000 € (Musée de l'Échevinage),
 - Pour les espaces publics, le marché « horodateurs » (315°000 €), la reprise de l'alignement de pavés le long des quais place Bassompierre (110°000 €), la modernisation de l'éclairage public autour de la cathédrale St-Pierre et de l'église St-Eutrope (70°000 €), et des crédits pour engager le marché d'études complémentaires pollution (30°000 €).
 - Pour l'informatique, il s'agit : d'acquisitions de logiciels métiers, comme la DRH et le Service Commerce (160°000 €), du renouvellement du parc de photocopieurs de l'Hôtel de Ville (25°000 €), du Schéma Directeur Informatique (15°600 €).
 - Pour le matériel/mobilier, le remboursement du matériel volé APMAC (18°450 €).
 - Pour les travaux bâtiments, étude et achat de matériels pour le Lapidaire (60°000 € au BS 2017, avec un financement de la DRAC), mise en sécurité du site de « la Trocante » (75°000 €).
- En réduction de dépenses :
 - Pour l'opération voirie, avec une diminution des dépenses prévues pour travaux pluviaux sur l'opération Kennedy (-72°000 €), et une suppression de crédits déjà inscrits par ailleurs (-55°000 €).
 - Pour les travaux bâtiments, avec des reports de travaux sur 2018, sur la réfection du Grand Hall / APMAC (-130°000 €), réfection voirie cimetière (-17°000 €), et divers ajustements au sein des opérations qui permettent de réduire globalement l'enveloppe de cette opération.

- **En recettes**

Elles s'établissent comme suit :

Objet	Montant
Affectation du Résultat – excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	2 170°666,26 €
Recettes nouvelles, ventilées au chapitre :	1°238°800,00 €
10 – Dotations, Fonds divers et réserves (dont FCTVA)	-100°000,00 €
13 – Subventions d'investissement	-103°100,00 €
27 – Autres immobilisations financières (dont prêts prestations remboursables)	12°000 €
024 – Produits de cessions d'immobilisations	1°429°900,00 €
Virement de la section de fonctionnement (021)	-118°965,00 €
Emprunts en euros	-197 295,00 €
TOTAL	3 093 206,26 €

Les inscriptions de recettes sont en augmentation de 1°238°800 €. Les facteurs explicatifs majeurs sont les suivants :

- Pour l'opération espace public : subvention DRAC (50°000 € - étude et matériel pour le Lapidaire), une baisse de recette pour l'opération « Kennedy » (-57°900 € - pour mémoire une baisse des dépenses a également été réalisée –cf supra).

- o Des cessions d'immeubles et de terrains attendues et réalisées nombreuses dont : CERP (150°000 €), SCI Jankar (compromis à 125°000 €), Le Barrot (1 million €), Korian (410°000 €), Pelletan (réalisé à 350°000 €) et Gustave Courbet (pour 42°000 €), Carneiro (compromis à 20°760 €), rue Jean Poilane (42°000 €).
- o La vente de matériels pour 16°000 €.

En synthèse, la section d'investissement s'équilibre à 3 093 206,26 € après avoir :

- couvert le besoin d'investissement (déficit cumulé et restes à réaliser 2016) de 2°170°666,26€ ;
- inscrit les restes à réaliser de 1 595 002,06 €
- diminué le virement de fonctionnement de 118°965 €,
- et réduit les inscriptions budgétaires relatives à l'emprunt de 197 295 €, ce qui porte le recours à l'emprunt à 5 260 005 € pour cette année.

*
* *

BUDGET ANNEXE - SITE SAINT LOUIS

Information sur la particularité de ce budget annexe :

Comme, le projet peut s'apparenter à un projet d'aménagement de terrains (à l'instar des lotissements, ou des ZAC...), la tenue d'une comptabilité de stocks est obligatoire pour le suivi des lotissements. Ce suivi permet de retracer les opérations relatives aux biens ou services entrant dans un cycle de production et destinés à être revendus.

De fait, dans un premier temps, le budget annexe supporte un déficit, et dans un second temps, un excédent pour parvenir à l'équilibre final.

Source : <http://www.lexicompta.fr/5-les-amenagements-de-terrains>

La section de fonctionnement enregistre un déficit de fonctionnement de 112°234,52 €, lié à la réaffectation de l'excédent antérieur reporté. En effet, au Budget Primitif, ce montant avait été inscrit au niveau des recettes de fonctionnement, alors qu'il devait être affecté en section d'investissement pour financer en partie l'emprunt de 5 ans souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sur ce budget.

Par ailleurs, 15°280 € ont été ajoutés en dépenses à caractère général. Il s'agit de travaux de remblai suite aux investigations d'archéologie. Le montant du stock initial a également été revu au regard du compte de gestion. Ces ajustements s'équilibrent en recettes, s'agissant d'un budget d'aménagement.

La section d'investissement affiche un déficit après la reprise du déficit cumulé d'investissement (-281°324,58 €). L'équilibre de la section se fait par un recours à l'emprunt.

*
* *

BUDGET ANNEXE - ORGANISATION DE SALONS

Ce budget retrace les dépenses et les recettes liées au salon de l'habitat. L'excédent de fonctionnement reporté est de 16°783,92 €. Pour équilibrer la section de fonctionnement, il est nécessaire d'y inscrire des dépenses équivalentes.

Le solde d'investissement reporté est également excédentaire. De la même façon, des crédits en dépenses d'investissement sont ouverts pour 25°599,21 € afin d'équilibrer la section d'investissement.

*

* *

BUDGET - ANNEXE GOLF

La section de fonctionnement est ajustée. Des frais de carte bancaire pour un montant de 700 € conduisent à une diminution équivalente du virement à la section investissement.

Les autres inscriptions concernent le déficit d'investissement reporté compensé par l'affectation de l'excédent de fonctionnement (14°482,38 €) et par un emprunt de 1°657,99 €.

*
* *

BUDGET ANNEXE - EAU POTABLE

En recettes de fonctionnement, les écritures proposées correspondent à l'enregistrement de l'excédent de fonctionnement (694°018,63 €) et à des ajustements à la baisse des subventions prévues (-84 000 €). Ces dernières seront perçues en 2018.

En dépenses, les charges à caractère général sont revues à la baisse pour 266°600 €, ce qui correspond à un ajustement de la rémunération d'AGUR (le premier acompte de 50% étant mandaté). Les amortissements sont quant à eux majorés de 31°900 €. Ces modifications conduisent à une hausse du virement entre sections de 150°705 €.

En investissement, en plus du virement, l'excédent de fonctionnement capitalisé abonde les recettes pour un montant de 446°853,43 €. En revanche, les subventions sont revues à la baisse (-30°000 €) car leur perception est reportée en 2018. Les restes à réaliser sont inscrits pour 137°576,84 €.

En dépenses d'investissement, le déficit cumulé est repris pour un montant de 309°276,59 €. Enfin, des dépenses supplémentaires ont été intégrées pour équilibrer la section afin de ne pas modifier les crédits ouverts pour l'emprunt.

*
* *

BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La section de fonctionnement est légèrement modifiée avec une augmentation de 45°000 € des charges à caractère général. Cela s'explique par des virements de crédits préalables et la prévision de dépenses dans le cadre du futur avenant pour le contrat assainissement.

En recettes, seul figure l'excédent reporté de fonctionnement constaté, de 308°105,63 €.

En investissement, l'affectation de la réserve (compte 1068) est enregistrée à hauteur de 250°152,66€. Elle couvre ainsi en partie les restes à réaliser 2016 (de 484°592,80 €) qui sont également couvertes par l'excédent d'investissement reporté de 234°440,14 €.

La section d'investissement s'équilibre par un emprunt supplémentaire de 159 260 €.